

Annexe II : SWIM-Sustain Water MED Projet pilot en Tunisie.
Essaie NAASAONI. ONAS.



SWIM-Sustain Water MED Projet pilot en Tunisie

Cadre du projet :

L'activité pilote aura lieu dans le périmètre irrigué par les EUT de Oueljet Khodher dans le Gouvernorat de Médenine, une région où les ressources en eau non conventionnelle présentent un potentiel important dans la mesure où l'eau de surface y est rare et les eaux souterraines sont surexploitées.

Cependant, cette ressource en eau non conventionnelle n'est pas utilisée à son plein potentiel. Les agriculteurs considèrent que le système de suivi de la qualité de l'eau n'est pas compatible avec la qualité requise pour l'irrigation. Ils considèrent également qu'aucun système n'est mis en place pour informer les agriculteurs et fournir un mécanisme d'alerte en cas de faible qualité de l'eau.

Page 1



SWIM-Sustain Water MED Projet pilot en Tunisie

Objectif:

Mettre en place un système de surveillance et d'alerte de la qualité de l'eau au niveau du PI Ouljet El Khodher, Mednine

Le Comité National de Pilotage

- ONAS,
- DGEQV,
- ANPE,
- DHMPE,
- DGGREE,
- CRDA Mednine et
- GDA Ouljet el Khodher.



Durée du projet: 2012-2014

Page 2

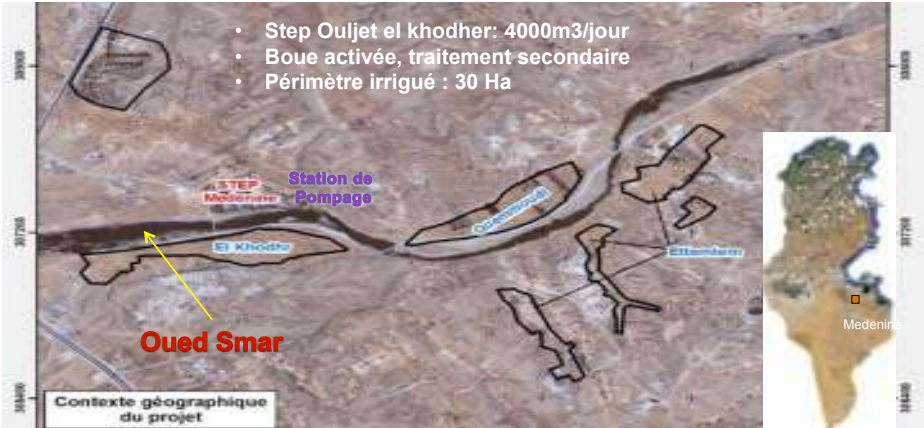





SWIM-Sustain Water MED Projet pilote en Tunisie

Contexte géographique du projet

- Step Ouljet el khodher: 4000m³/jour
- Boue activée, traitement secondaire
- Périmètre irrigué : 30 Ha



26/01/14
Page 3






SWIM-Sustain Water MED

Ce programme pilote vise :

⇒ **Le renforcement du programme de surveillance de la qualité de l'eau en termes de fréquence et de paramètres d'analyse ;**

⇒ **L'élaboration d'un système d'échange d'information et de coordination entre les services du CRDA, GDA et l'ONAS**

⇒ **La mise en place d'un système d'alerte et d'intervention en temps réel en cas de dépassement de la norme de qualité**



26/01/14
Page 4



SWIM-Sustain Water MED

Ce programme pilote vise :

- ➡ La réalisation de sessions de formations techniques et des séances de sensibilisation afin d'assurer une utilisation adéquate des équipements
- ➡ L'élaboration de documents de vulgarisation relatifs aux bonnes pratiques de réutilisation.
- ➡ La proposition de projet de contrats entre le fournisseur d'eau usée traitée et l'utilisateur potentiel de ces eaux.



26/01/14Page 5



SWIM-Sustain Water MED Projet Pilote Tunisie

Le planning des activités

- 1 • Mise en place du Comité National de Pilotage
- 2 • L'évaluation de la situation de référence et l'ajustement final de l'activité pilote
- 3 • La mise en œuvre des activités avec les acteurs locaux
- 4 • Développement des capacités et sensibilisation orientés sur l'action
- 5 • Etude d'accompagnement des effets sociaux, environnementaux et économiques



26/01/14Page 6






SWIM-Sustain Water MED

Ajustement final de l'activité pilote :

- ➡ - Renforcement du laboratoire de l'ONAS Medenine
- ➡ - Mise en place d'un système de contrôle en ligne de la qualité
- ➡ - Mise en place d'un système d'échange d'information entre les différents acteurs.
- ➡ - Traitement complémentaire des EUT.
- ➡ - Réhabilitation du périmètre



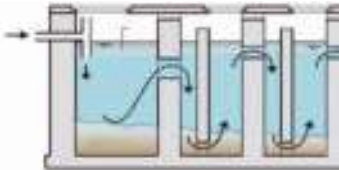
26/01/14
Page 7



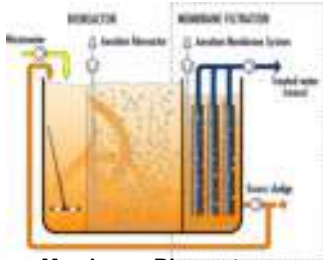



SWIM-Sustain Water MED

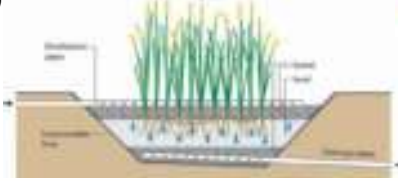
Des technologies à étudier pour le traitement complémentaire



Anaerobic Baffle Reactor (ABR)



Membrane Bioreactor (MBR)



wetland



26/01/14
Page 8



SWIM-Sustain Water MED Projet Pilote Tunisie

Merci pour Votre attention



26/01/14

Page 9



Page 10



Page 11



Le cadre réglementaire

La réutilisation des eaux usées traitées est réglementée par les textes juridiques suivants :

La loi de 1975 portant promulgation du code des eaux.

Le décret de 1985 a réglementé les rejets des eaux usées dans le milieu récepteur.

Le décret de 1993 a fixé les conditions d'utilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles.

L'arrêté du ministre de l'agriculture du 1994 a fixé la liste de cultures irrigables par les eaux usées traitées.

L'arrêté conjoint des ministres de l'agriculture, de la santé publique et de l'environnement de 1995 approuvant le cahier des charges sur les modalités d'utilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles.

La norme tunisienne NT 106.03 de 1989 relative à l'utilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles.

Page 12